

SRDEII (version au 3 juin 2022)

Séance plénière des 14 et 15 juin 2022

Si les échanges réguliers pendant la phase de révision avec les services et la Première Vice-Présidente du Conseil régional en charge de ce dossier ont été constructifs et appréciés, le CESER regrette vivement de ne pas avoir été destinataire du projet de schéma finalisé, incluant les fiches-filières, au moment de rédiger son avis, s'agissant d'un document aussi structurant que le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Il est donc précisé que le présent avis est basé sur la version du schéma révisé en date du 3 juin 2022 et s'inscrit dans le prolongement de la contribution adoptée le 15 mars 2022.

Le nouveau SRDEII, issu d'un important travail de concertation, est salué par le CESER, notamment pour sa transversalité renforcée par rapport au précédent schéma.

L'ambition de réorienter l'économie régionale pour répondre aux défis énergétique, environnemental, économique et sociétal actuels est partagée par le CESER. L'Assemblée socio-professionnelle sera bien sûr attentive à la traduction concrète de cette ambition dans les orientations budgétaires et dans les règlements d'intervention du Conseil régional.

Parmi les défis actuels, il convient de faire évoluer les emplois et les formations afin de répondre aux nouvelles aspirations des individus tout en répondant aux besoins du monde économique sur le court terme lorsque c'est nécessaire mais surtout sur le moyen et le long terme.

La volonté de la Région d'inscrire le SRDEII en complémentarité avec les autres schémas et en cohérence avec la feuille de route Néo Terra est notée avec satisfaction par le CESER, qui y voit une condition de réussite essentielle.

Le CESER note cependant que la dimension sociale, particulièrement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aurait pu être davantage développée dans le nouveau schéma.

Concernant les principes de gouvernance, le CESER note avec intérêt la création d'une conférence annuelle associant l'ensemble des acteurs. Celle-ci devra toutefois être dotée de dispositifs de concertation en amont pour pouvoir être efficace.

Pour le CESER, ce schéma représente un accélérateur des transitions en cours et doit donc participer concrètement au développement de nouveaux modes de production fondés sur une utilisation raisonnée des ressources. Il s'agit d'une ambition politique forte qui doit être corrélée avec des moyens financiers tout aussi forts.

En préambule, le CESER tient à souligner l'importance du travail réalisé pour aboutir à ce nouveau SRDEII.

Celui-ci tranche par le caractère très transversal des orientations proposées, caractérisées par trois grandes priorités et 18 « chantiers », en comparaison du précédent SRDEII, beaucoup plus articulé autour d'axes sectoriels.

Ces priorités affirment une volonté de la collectivité d'orienter l'économie régionale dans une perspective de transition énergétique, écologique, économique voire sociétale.

Si le CESER partage cette orientation, il souligne aussi la difficulté d'appropriation d'un document particulièrement dense qui appellera sans doute un effort de traduction auprès des acteurs économiques néo-aquitains.

L'articulation et la complémentarité des différents schémas régionaux et des politiques publiques sont des enjeux essentiels

Le Conseil régional indique être particulièrement attentif à la cohérence des différents cadres stratégiques d'intervention, présentée comme l'un des chantiers de la mise en œuvre du SRDEII. Comme le CESER l'a indiqué dans sa contribution du mois de mars 2022, cette recherche de la bonne articulation et complémentarité des différents schémas régionaux est un enjeu essentiel. Le SRDEII ne doit en effet pas être conçu comme un schéma isolé, mais s'intégrer de manière cohérente à la feuille de route *Néo Terra* dont il est l'une des déclinaisons, ainsi qu'en parfaite complémentarité avec les autres schémas régionaux. C'est une des ambitions affichée dans le document par le Conseil régional.

Le CESER sera en particulier attentif à l'articulation du SRDEII avec les orientations et objectifs du SRADDET, notamment en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation. Le SRDEII pointe en particulier le manque de foncier d'entreprise, alors que les besoins augmentent du fait de la reprise économique et de la relocalisation d'activités.

De ce point de vue, le CESER note avec intérêt que le SRDEII se donne notamment pour objectif d'inciter à l'adoption de nouvelles stratégies en matière d'immobilier d'entreprises. La sobriété foncière ne doit en effet pas être la variable d'ajustement ; différents leviers existent, comme le rappelle le schéma, pour accompagner le développement économique de la région : recherche des disponibilités foncières dans l'enveloppe déjà urbanisée, densification, reconquête des friches... Tout l'enjeu sera, pour la Région, de veiller à ce qu'ils soient prioritairement mobilisés.

A l'image du travail réalisé pour le Schéma régional biomasse, une représentation schématique de l'articulation du SRDEII avec les différentes politiques publiques permettrait d'illustrer sa place dans l'écosystème des plans et schémas régionaux.

Il sera ensuite nécessaire d'assurer le suivi et l'évaluation du Schéma afin d'identifier comment et dans quelle mesure le SRDEII contribue dans les faits ou non aux objectifs fixés.

S'agissant des principes de gouvernance, le CESER salue l'initiative d'une conférence annuelle associant l'ensemble des acteurs, mais elle devra être dotée de dispositifs de concertation en amont plus réguliers avec les différentes catégories d'acteurs identifiés dans le SRDEII pour être efficace (entreprises, partenaires sociaux, acteurs du territoire, écosystème d'accompagnement, enseignement supérieur, acteurs de la formation, centres de transfert...).

Le SRDEII doit s'inscrire en parfaite complémentarité avec les autres schémas régionaux.

La conférence annuelle devra être dotée de dispositifs de concertation en amont pour garantir son efficacité.

Le SRDEII doit être un accélérateur des transitions

Avec son ambition d'ériger la Nouvelle-Aquitaine en « *première région éco-responsable* » grâce à une économie à la fois « *compétitive, décarbonée et éco-responsable* », le projet de SRDEII tient compte de nombreux défis que le CESER porte fréquemment dans ses avis et qui ont fait l'objet, pour la plupart, de la feuille de route *Neo Terra* : diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, préserver et reconquérir la biodiversité, développer l'économie circulaire, accélérer la transition vers l'agro-écologie, s'engager vers la sobriété numérique, améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau.

Il convient de trouver un équilibre entre la nécessité de compétitivité des entreprises, car une entreprise non compétitive dans un secteur concurrentiel meurt, détruit des emplois, participe à la désertification des territoires et met en péril le financement du système de protection sociale, et la prise en compte des défis environnementaux et sociétaux évoqués plus haut.

Dans ce contexte, le CESER insiste de nouveau sur la nécessité de développer un nouveau mode de production s'appuyant sur une utilisation raisonnée des ressources, comme il l'avait développé dans sa contribution du 15 mars 2022 dans la partie « *Changer les modes de production, de consommation et d'échanges* ». Il partage donc cette priorité avec le Conseil régional qui l'a inscrite dans sa priorité 1 du schéma révisé.

Concernant la priorisation de la transition écologique, elle devra se traduire dans la manière dont le Conseil régional aidera les entreprises (dans les montants des aides comme dans les éco-socio-conditionnalités). Les priorités politiques affichées doivent en effet être corrélées avec les orientations budgétaires.

Le CESER partage l'ambition du Conseil régional de faire évoluer les modes de production pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Cette ambition devra être traduite dans les budgets alloués pour les aides aux entreprises ainsi que dans des éco-socio-conditionnalités.

La prise en compte des nouvelles aspirations des individus comme des entreprises pourrait être renforcée dans le SRDEII

La priorité 3 propose de placer l'Humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement. Cela va dans le sens de plusieurs avis du CESER.

Cependant, le CESER s'étonne que le chantier 3.1 « *Faciliter l'orientation, l'insertion, notamment des jeunes, et la formation tout au long de la vie* » ne parle d'adéquation qu'en matière de relation entre une offre de formation et un besoin de l'entreprise, semblant ne pas prendre en compte les aspirations et l'émancipation des personnes concernées par ces formations. Sur ce point, le Compte Personnel de Formation, même s'il est limité en nombre d'heures, est un dispositif qui permet une prise en charge individuelle en répondant aux aspirations des individus.

En outre, grâce à l'Orientation tout au long de la vie, qui vise à anticiper les métiers de demain et à répondre aux aspirations des individus tout en faisant un cercle vertueux avec les besoins des entreprises, il ne s'agit plus seulement de trouver les personnels pour des emplois existants mais bien de faire évoluer les emplois et les formations pour être en mesure de répondre aux nouveaux métiers et aux nouveaux besoins qui émergent, tant du point de vue des entreprises que des salariés.

Le CESER considère aussi nécessaire d'investir dans des formations plus longues et généralistes qui permettront aux personnes formées de s'adapter plus facilement et avec un coût moindre, plutôt que de financer des formations plus courtes et limitées mais qui peinent à s'appuyer sur des savoirs et des savoirs faire solides. Ces formations ont aussi l'intérêt de permettre à chacune et chacun de saisir plus facilement des opportunités de progression de carrière et ainsi de répondre à la volonté de progrès social dans une perception sur le long terme de l'investissement en formation.

Concernant le chantier 3.2 « *Rendre les entreprises néo-aquitaines plus attractives* », le CESER considère qu'à une époque où les métiers eux-mêmes sont en mutation, ce n'est pas tant un problème de visibilité que de donner l'envie aux candidats : ce sera d'abord par les conditions de travail, la reconnaissance (qualifications proposées, salaires,...), l'implication, le sens, et les perspectives d'évolution que cela passera.

Prendre davantage en compte les aspirations des individus dans les formations et faire évoluer les emplois et les formations pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les personnes comme les entreprises.

La dimension sociale du SRDEII devrait être plus lisible

Le CESER aurait souhaité que la dimension humaine ou sociale de ce SRDEII soit plus clairement affirmée, notamment en matière d'emploi ou de conditions de travail, au-delà de l'affichage concernant la priorité n°3 « Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement ».

Ainsi, la loi NOTRe et le Code Général des Collectivités Territoriales précisent que le SRDEII doit fixer « *les actions menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* ». Or, cet aspect, pourtant prévu par le législateur, fait défaut dans le document en dépit des actions conduites par le Conseil régional dans ce registre.

Affirmer davantage la dimension sociale et humaine dans le SRDEII, particulièrement dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Proposition de la commission 4 « *Économie* »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Avec les contributions des commissions :

1 - « *Éducation, formation et emploi* »

Président : Olivier CHABOT, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 – « *Développement des territoires et mobilité* »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « *Environnement* »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

5 - « *Vie sociale, culture et citoyenneté* »

Président : Alain BARREAU, Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur l'avis du CESER
« *SRDEII (version au « juin 2022* »

146 votants

142 pour

0 contre

4 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine